Proposition présentée par les députés: M^{mes} et MM. Marie-Françoise de Tassigny, Philippe Glatz, Nelly Guichard, Roger Beer, Mariane Grobet-Wellner et Alexandra Gobet

Date de dépôt: 22 novembre 2000

Messagerie

Proposition de motion

concernant les mesures de soutien scolaire et parascolaire pour les enfants et les adolescents à QI élevé ou « surdoués »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'entre 3% à 5% des enfants et des adolescents scolarisés sont dits « surdoués » en référence à leur QI (Quotient Intellectuel) supérieur ou égal à 132, soit environ 3000 élèves à Genève;
- qu'un haut QI ne se voit pas forcément lors d'un entretien psychologique ou par un comportement particulier en classe;
- que les surdoués pensent et apprennent différemment des autres enfants et adolescents;
- qu'à l'instar de tous les enfants et adolescents, les surdoués doivent aussi affronter de vrais défis intellectuels et pour les filles, se faire accepter en dépit de traits de caractère liés à la surdouance jugés souvent peu « féminins »;
- que parfois, la meilleure possibilité d'enrichissement de l'enseignement des enfants surdoués est encore apportée par leurs parents;

 que trop peu est encore connu sur la qualité des tests de dépistage de la surdouance, sur la nature des différences d'intelligence entre enfants surdoués et sur l'efficacité à long terme des modèles pédagogiques spécifiques,

invite le Conseil d'Etat

- à traiter la surdouance dans toutes les phases d'élaboration des projets pédagogiques et des recherches;
- à prendre toutes mesures visant à former les enseignants à la reconnaissance de ces enfants;
- à rendre la pratique du QI courante et gratuite de la part des services spécialisés;
- à prendre toutes mesures visant à introduire la pratique «d'entretiens guidants » assurés par les enseignants pour favoriser les propres capacités autodidactes de ces élèves sans les « étouffer » dans un modèle d'enseignement, et d'aider les jeunes filles à mieux s'accepter;
- à offrir des programmes d'enrichissements scolaires aux élèves qui en font la demande durant toute leur scolarité et non pas seulement au cours de l'enseignement primaire;
- à soutenir les groupes d'entraide de parents d'enfants et d'adolescents
 « surdoués » en intégrant les associations existantes à Genève ;
- à consacrer des moyens de recherche pour évaluer l'efficacité des tests de dépistage de la surdouance, mieux connaître les différentes natures de l'intelligence des « surdoués » et évaluer l'efficacité des modèles pédagogiques qui leur sont dévolus.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Quel que soit le modèle pédagogique choisi, un principe d'épanouissement voudrait que l'on distingue les besoins scolaires spécifiques des enfants dit « surdoués » de ceux ayant un QI dans la moyenne. L'attention qui leur sera portée bénéficiera aussi aux autres élèves car il a été observé qu'en retour, ces élèves pouvant en entraîner d'autres, c'est le niveau de réussite aux examens de toute une école qui peut augmenter (DES 1992).

Quelles que soient les définitions de l'intelligence et les modèles pédagogiques relatifs, il convient d'intégrer la quantification de l'intelligence la plus répandue dans le monde en intégrant la notion de QI dans les programmes scolaires genevois. Cela permettra alors de bénéficier directement de l'apport considérable d'études scientifiques déjà pratiquées à ce sujet.

Si tous les élèves surdoués étaient reconnus, environ 3000 situations seraient signalées à Genève. La reconnaissance des enfants « surdoués » par les enseignants à partir de certains traits de personnalité (plus grande curiosité, caractère autodidacte, ennui à l'école...) et de leur mode d'apprentissage représente une marque d'équité entre enfants, en particulier envers ceux provenant de milieux moins favorisés dont les parents sont parfois moins sensibilisés à la surdouance, et par conséquence une meilleure prévention de l'échec scolaire.

Pour autant, un haut QI ne se voit pas forcément lors d'un entretien psychologique ou par un comportement en classe car des enfants très intelligents (QI à 200) peuvent même mimer les comportements de cancres en refusant l'école ou en s'enfermant dans la solitude (Gross 1992). Or ce QI n'est pas de pratique courante dans les services compétents à Genève. En le devenant et en l'effectuant notamment à la demande des intéressés ou de leurs familles, on éviterait l'écueil de formuler de faux préavis négatifs. En rendant libre la pratique de ce test au coût d'environ 250 F en pratique privée, on donne au système scolaire la possibilité de prendre plus facilement conscience des différences entre enfants sans discriminer ceux dont les parents ont des revenus modestes.

Les surdoués pensent et apprennent différemment des autres enfants. Cela signifie qu'ils ont des stratégies générales propres, incluant la planification, le contrôle et l'évaluation. Ces différences provoquent pour eux une plus grande souffrance psychologique: comprenant vite, ils deviennent inattentifs dès qu'un professeur répète les connaissances à apprendre au point de se mettre dans un état de rêverie et de perdre en définitive le fil du discours. Il existe des techniques dites « d'entretiens guidants » assurés par les enseignants permettant à ces élèves d'utiliser et d'organiser leurs propres capacités autodidactes sans les « étouffer » dans un modèle d'enseignement (Wertsch 1990).

Les filles «surdouées » font facilement l'objet de discriminations entre élèves car on leur reproche de ne pas être assez « féminines » (Freeman 1983). Ceci est responsable d'un taux de troubles dépressifs supérieur aux garçons. Les conseils personnalisés donnés par des enseignants formés à la notion de surdouance aident ces jeunes filles à renforcer leur estime propre et à mieux s'accepter (Arnold et al. 1994).

Comme les autres enfants, les surdoués doivent aussi affronter de vrais défis intellectuels. Fonctionner en permanence à un niveau intellectuel inférieur au sien peut être cause de stress supplémentaire (Freeman 1995). Même s'il ne mentionne pas le cas des « surdoués » et qu'il ne concerne pas toute la scolarité, le projet de programme d'enrichissement scolaire à la carte contenu dans le Projet de réforme de l'enseignement primaire est déjà appréciable. Mais il convient d'offrir des enrichissements scolaires aux élèves qui en font la demande durant toute leur scolarité et non pas seulement au cours de l'enseignement primaire. Pour en faciliter l'accès, il convient également d'organiser des campagnes d'information envers les parents, les élèves et les enseignants quant à la liberté de réaliser jusqu'à deux sauts de classe si les facultés personnelles d'assimilation le permettent.

Parfois, la meilleure possibilité d'enrichissement de l'enseignement est encore apportée par les parents qui connaissent finalement mieux que quiconque la spécificité de leurs enfants (Freeman 1991). En étant soutenus matériellement par la mise à disposition de locaux et financièrement par un budget de fonctionnement, les groupes d'entraide de parents pourraient apporter un soutien nécessaire aux enfants à moindre frais pour le Département de l'instruction publique.

Trop peu est encore connu actuellement de manière fiable sur la qualité des tests de dépistage de la surdouance tels qu'ils sont pratiqués par l'entourage des enfants (on ignore par exemple combien d'élèves ils ne dépistent pas), sur la nature des différences d'intelligence entre enfants surdoués (car le QI n'a pas pour objet de décrire les «hautes » formes d'intelligence) et sur l'efficacité à long terme des modèles pédagogiques spécifiques. De telles voies de recherches devraient être encouragées et soutenues par le DIP.

En espérant que vous ferez bon accueil à cette motion qui détermine l'avenir de notre société, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer cette motion à la Commission de l'enseignement et de l'éducation.